

DIRECTEUR (TRICE) AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT

Vous avez soif de nouveaux défis? Vous recherchez une équipe dynamique capable de réaliser de grandes choses? Joignez-vous à l'équipe de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Pontiac et vous aurez la chance de participer à des projets passionnants et diversifiés.

La Municipalité régionale de comté (MRC) de Pontiac est située au sud-ouest de la province de Québec en périphérie de la majestueuse Rivière des Outaouais, laquelle forme une frontière naturelle avec l'Ontario. Elle est reconnue pour la richesse de ses ressources naturelles, son patrimoine bâti et sa diversité culturelle. Le Pontiac compte près de 14,000 habitants, dont environ 57% d'anglophones, répartis dans 18 municipalités et un territoire non-organisé de 9 000 km².

DESCRIPTION

Le secteur de l'aménagement et de la gestion du territoire est large. Il comprend les différents domaines visant l'aménagement et le développement du territoire forestier, faunique, agricole, rural, semi-urbain et urbain.

Sous l'autorité du directeur général et secrétaire-trésorier, le directeur du service « aménagement du territoire et environnement » a pour mandat la prise en charge complète des activités de son secteur en s'assurant la réalisation de l'ensemble des activités et du développement des membres de son équipe. À titre de personne-ressource, autant auprès des municipalités que des membres de son équipe, il travaille en étroite collaboration avec les directeurs d'autres services à l'égard des dossiers qui le nécessitent. Il collabore de près avec la direction générale quant aux orientations à prendre en matière gestion et de développement du territoire. Il voit à assumer la gestion administrative et financière selon les programmes et politiques en vigueur et collabore avec la direction pour assurer une gestion optimale des ressources informationnelles, matérielles, administratives et opérationnelles de son équipe et de l'ensemble de l'organisation. Il participe activement au développement et au maintien d'un climat de travail sain, dans un esprit de collaboration et d'entraide entre les employés du service et avec l'ensemble du personnel.

Votre travail et celui de votre équipe a un impact direct sur le fonctionnement interne de l'organisation et sur la prestation de services fournis à nos municipalités.

PRINCIPALES RESPONSABILITÉS

Volet aménagement du territoire

- Élaborer, réviser et mettre en œuvre le schéma d'aménagement et de développement incluant les règlements d'urbanisme, des demandes ministérielles et de contrôle intérimaire (lorsqu'applicable ;
- Étudier le contenu des modifications aux règlements d'urbanisme des municipalités ;
- Régiger les avis, les règlements et les rapports concernant les divers dossiers en urbanisme et en aménagement ;

- Soumettre des recommandations inhérentes à l'application de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et autres lois en matière d'aménagement du territoire ;
- Coordonner et assurer le suivi de la convention de gestion territoriale pour les terres publiques intramunicipales, en matière de gestion foncière, forestière et financière ;
- Coordonner et assurer le suivi des ententes de délégation de la gestion foncière, d'abris sommaires et de la gestion de l'exploitation du sable et gravier sur les terres du domaine de l'état ;
- Coordonner et prendre en charge la mise en œuvre des actions liées à l'aménagement du territoire ;
- Concevoir ou collaborer aux appels d'offres en conformité avec la législation en vigueur ;
- Participer au projet de refonte des règlements municipaux au schéma d'aménagement et de développement révisé ;
- Préparer et animer le comité d'aménagement du territoire et d'environnement ;
- Participer aux rencontres des tables régionales et interrégionales, représenter le service et la MRC auprès des municipalités, des entreprises, des divers organismes et partenaires en participant activement aux activités permettant l'atteinte de nos objectifs de développements et en maintenant des liens étroits et à long terme ;
- Contribuer à la gestion et à la mise en valeur des terres publiques intermunicipales sous gestion, du Territoire non organisé de lac Nilgaut et des cours d'eau du territoire de la MRC;

Volet forestier

- Planifier et structurer la gestion forestière des terres publiques intramunicipales [TPI] et en assurer le développement et le suivi ;
- Planifier, organiser des travaux forestiers et voir à la mise en place des travaux afin d'en assurer la réalisation ;
- Procéder à l'émission et au suivi des droits forestiers ;
- Assurer la gestion du programme d'aménagement et développement forestiers [PADF] ;
- Procéder aux vérifications de travaux sur le terrain;

Volet cours d'eau et environnement

- Voir à l'application de la réglementation relative à la gestion des cours d'eau ;
- Coordonner et superviser les travaux d'intervention ;
- Cibler les problématiques liées à la gestion des cours d'eau, d'environnement et d'aménagement et en assurer le suivi ;

Volet ressource humaine :

- Planifier, encadrer et superviser le travail d'une équipe composée de professionnels et de personnel administratif ;
- Assister et former les employés sur divers aspects en lien avec votre secteur d'activités ;
- Contribuer au développement de votre personnel tout en établissant les objectifs individuels de chacun en lien avec les orientations et objectifs à atteindre pour votre service ;

- Évaluer les performances de votre équipe et des employés qui la composent en analysant les résultats, en ciblant les écarts et en apportant les correctifs nécessaires ;

Autres

- Favoriser la mise en œuvre de projets en environnement et en aménagement avec les partenaires locaux et régionaux ;
- Établir, consolider et maintenir des partenariats avec les organisations, associations, ministères, entreprises de tous les secteurs d'activités en lien avec votre service afin de favoriser une dynamique constructive et prometteuse pour notre MRC ;
- Agir à titre de personne-ressource auprès du conseil relativement aux questions concernant l'aménagement et l'environnement ;
- Assurer le soutien au directeur responsable et/ou aux inspecteurs pour l'application de la réglementation d'urbanisme des municipalités du territoire ;
- Collaborer à l'élaboration des budgets pour votre service, et en assurer un suivi rigoureux afin d'apporter les correctifs nécessaires au besoin ;
- Collaborer à la mise en place des plans d'action de votre service afin d'atteindre les objectifs visés par notre MRC en matière d'aménagement du territoire, de développement forestier, etc. ;
- Être proactif afin de connaître l'ensemble des programmes et subventions qui sont ou pourraient être disponibles à tout moment.

QUALITÉ REQUISES

- Leadership structurant et motivant;
- Rigueur, autonomie et esprit d'initiative;
- Capacité d'analyse et de synthèse ;
- Sens de l'organisation et des priorités ;
- Orienté vers les résultats et le maintien de la qualité des services ;
- Avoir une facilité à travailler en équipe ;
- Démontrer une aptitude à communiquer efficacement avec tact et diplomatie.
- Capacité à gérer différents dossiers en simultanée;
- Faire preuve d'un sens politique.

EXIGENCES

- Diplôme d'études universitaires de premier cycle en foresterie, en aménagement, en urbanisme, en géographie ou tout autre domaine approprié ;
- Être membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec pourrait être considéré un atout ;
- Expérience pertinente de cinq [5] ans dont [2] en gestion ;
- Connaissance de base du régime forestier québécois [forêt publique et privée] ;
- Connaissance ou expérience en forêt feuillue serait un atout;

- Maîtrise de l'anglais et du français tant à l'oral qu'à l'écrit ;
- Connaissance du domaine municipal et de la géomatique [serait un atout] ;
- Connaissance des logiciels de géomatique et cartographie [serait un atout] ;
- Excellente maîtrise des outils informatiques de la Suite Office [Word, Excel, Outlook, etc.] et facilité d'adaptation aux nouvelles technologies.

QUALITÉS ET COMPÉTENCES CLÉS

Le titulaire de ce poste se démarque par ses aptitudes à prendre des décisions et à organiser le travail d'équipe. Il fait preuve de jugement et se démarque par sa capacité à analyser et à synthétiser les enjeux complexes. Il est en mesure de travailler en équipe, de développer et de maintenir des relations interpersonnelles harmonieuses, malgré les exigences inhérentes à la nature du travail. Il développe et maintient des relations efficaces avec les diverses parties prenantes internes et externes. Il est en mesure de gérer plusieurs dossiers à la fois et de travailler efficacement sous pression. Soucieux du détail, il sait faire preuve de rigueur dans l'exécution de ses tâches.

TRAITEMENT

Ce poste est permanent et à temps plein, 35 heures par semaine. La rémunération sera établie selon l'échelle salariale en vigueur à la MRC de Pontiac.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur candidature au plus tard le vendredi, 11 septembre à 16h, à l'attention de monsieur Bernard Roy, aux coordonnées suivantes:

Par télécopieur : (819) 648-5810

Par courriel : rh@mrcpontiac.qc.ca

Par courrier:

Directeur aménagement du territoire et environnement

602, route 301 Nord

Campbell's Bay (Québec) J0X 1K0

Remerciant tous les postulants, seules les candidatures retenues seront convoquées pour une entrevue.

Dans le présent document, le masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.